

EuropaCorp

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'Assemblée Générale de la société EuropaCorp,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EuropaCorp relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

3.1. Valorisation des films et droits audiovisuels

Au 31 mars 2026, les films et les productions audiovisuelles produites ou distribuées par le groupe EuropaCorp constituent des actifs incorporels immobilisés dont le montant net s'élève à 38 317 K€.

Comme indiqué dans la note 2.7.4 « Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles » de l'annexe, l'amortissement des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles est pratiqué selon la méthode des recettes estimées. Nous avons notamment vérifié que le recours à ces estimations n'a pas pour conséquence une situation de surestimation ou sous-estimation de la valeur nette comptable de ces actifs incorporels et comparé les estimations comptables de recettes des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 23 juillet 2026

Les commissaires aux comptes,

ACA Nexia
représenté par
Olivier Juramie et Mikaël Jacques

1. COMPTES CONSOLIDES

1.1 Compte de résultat

		Exercice clos le	
		31 mars	31 mars
		2026	2025
(montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action)			
Chiffre d'affaires	Note 4.1	26 111	31 568
Produits d'exploitation	Note 4.1	26 111	31 568
Coûts des ventes		(17 302)	(27 202)
Marge opérationnelle	Note 4.2	8 808	4 366
Frais de structure	Note 4.3	(8 479)	(8 359)
Autres produits et charges opérationnels	Note 4.4	(625)	586
Résultat opérationnel		(296)	(3 407)
Produits des placements Financiers / (Coût de l'endettement financier)		829	(1 954)
Autres produits et charges financiers		(2 438)	558
Résultat financier	Note 4.5	(1 609)	(1 396)
Résultat courant avant impôt		(1 905)	(4 802)
Impôt sur les résultats	Note 4.6	(99)	(132)
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	Note 3.5	0	0
Résultat net		(2 004)	(4 934)
Dont : Résultat net - Part des minoritaires		(43)	7
Résultat net - Part du Groupe		(1 961)	(4 941)
Résultat net par action de base	Note 2.22	(0,02)	(0,04)
Résultat net dilué par action	Note 2.22	(0,02)	(0,04)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du BPA de base		125 307 819	124 207 074
Nombre d'actions retenu pour le calcul du BPA dilué		125 307 819	124 207 074

Le résultat opérationnel (EBIT) inclut 10 314 milliers d'euros de charges d'amortissement au 31 mars 2026 contre 21 438 milliers au 31 mars 2025. Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) s'établit donc au 31 mars 2026 à 10 018 milliers d'euros contre 18 032 milliers d'euros au 31 mars 2025.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	31.03.2026	31.03.2025
Résultat Net	(2 004)	(4 934)
<i>Produits ou charges constatés directement en Capitaux Propres</i>		
- Variation investissements net		
- Différences de conversion	120	(185)
- Actifs disponibles à la vente		
- Couverture de flux de trésorerie		
- Réévaluation d'actifs		
- Ecart actuariels		
- QP dans les autres éléments du résultat des entreprises liées		
- Impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres		
Total du résultat net global reconnu en Capitaux Propres	120	(185)
Total du résultat global pour la période	(1 884)	(5 119)
<i>Ventilation du résultat global pour la période</i>	31.03.2026	31.03.2025
Actionnaires de l'entité	(1 841)	(5 126)
Intérêts Minoritaires	(43)	7
Total du résultat global pour la période	(1 884)	(5 119)

1.2 Bilan

(montants en milliers d'euros)

		31 mars 2026			31 mars 2025
		Brut	Amortissements/ Provisions	Net	Net
ACTIF					
Actifs Non Courants					
Ecarts d'acquisition	Note 3.1	12 936	(12 936)	0	0
Immobilisations incorporelles	Note 3.2	1 511 916	(1 473 600)	38 317	39 138
Immobilisations corporelles	Note 3.3	596	(477)	119	160
Autres actifs financiers	Note 3.4	2 388	0	2 388	2 334
Titres mis en équivalence	Note 3.5	0	0	0	0
Impôts différés actifs	Note 3.6	2 978	(2 978)	0	0
Droit d'utilisation des biens pris en location	Note 3.10	1 090	(120)	970	3 362
Total de l'actif non courant		1 531 905	(1 490 111)	41 794	44 995
Actif courant :					
Stocks	Note 3.7	142	(128)	14	33
Clients et comptes rattachés	Note 3.8	13 727	(2 324)	11 403	15 481
Autres créances	Note 3.9	10 443	(7 541)	2 902	5 242
Autres actifs courants	Note 3.15	1 276	0	1 276	1 465
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3.12	20 764	0	20 764	39 855
Total de l'actif courant		46 351	(9 992)	36 359	62 076
Total de l'actif				78 153	107 071
				31 mars	31 mars
				2026	2025
PASSIF					
Capitaux propres- part du groupe					
Capital souscrit				42 643	42 643
Réserves et résultats accumulés				(46 824)	(44 975)
Total des capitaux propres - part du groupe	Note 3.10			(4 181)	(2 332)
Intérêts minoritaires				402	445
Passif non courant :					
Provisions pour retraites et assimilés	Note 3.11.2			125	585
Impôts différés passifs	Note 3.6			0	0
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	Note 3.12			41 706	54 540
Dépôts et cautionnements reçus	Note 3.12			94	98
Dettes locatives - part à plus d'un an	Note 3.16			646	3 030
Autres passifs non courants	Note 3.15			4 500	5 419
Total du passif non courant				47 071	63 671
Passif courant :					
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	Note 3.12			12 832	12 832
Dettes locatives - part à moins d'un an	Note 3.10			331	623
Provisions pour risques et charges	Note 3.11.1			21	124
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 3.14			16 920	24 782
Autres dettes	Note 3.14			4 257	4 647
Autres passifs courants	Note 3.15			500	2 279
Total du passif courant				34 860	45 287
Total du passif				78 153	107 071

1.3 Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

(montants en milliers d'euros)		2026	2025
Opérations d'exploitation			
Résultat net part du groupe		(1 961)	(4 941)
Résultat net part des minoritaires		(43)	7
Amortissements et provisions		11 505	21 503
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0	0
Variation à la juste valeur de la dette sur titres		0	0
Plus ou moins values de cessions		0	142
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions et assimilés		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		9 502	16 711
(Produits des placements financiers) / Coût de l'endettement financier		942	1 989
(Produit) / Charge d'impôt		99	132
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		10 542	18 832
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks		19	9
Clients, comptes rattachés et autres créances		6 401	5 541
Charges constatées d'avance		189	(356)
Fournisseurs et autres dettes		(3 238)	(4 274)
Produits constatés d'avance		(1 870)	820
Impôts versés		0	0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	Note 5.1	12 044	20 572
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(9 507)	(29 011)
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles		0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles		(805)	(18)
Produits de cessions des immobilisations corporelles ou incorporelles		0	99
Variation nette des immobilisations financières		(54)	1 290
Variation des dettes sur immobilisations		(6 900)	6 900
Variation des réserves des minoritaires		0	0
Incidence des variations de périmètre		0	0
Flux nets liés aux opérations d'investissement	Note 5.1	(17 266)	(20 739)
Opérations de financement			
Dividendes versés		0	0
Augmentations de capital		0	0
Frais liés aux augmentations de capital		0	0
Augmentation nette des emprunts		691	0
Diminution nette des emprunts		(10 652)	(5 753)
Remboursement de la dette locative		(745)	(364)
Variation nette des actions propres et des actions gratuites		0	0
Intérêts financiers versés		(2 275)	(1 181)
Intérêts financiers reçus et produits/charges nets de cession		(852)	1 240
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	Note 5.1	(13 833)	(6 058)
Variation globale de la trésorerie		(19 055)	(6 225)
Incidence des variations de taux de change		(36)	(228)
Disponibilités nettes à l'ouverture		39 855	46 308
Disponibilités nettes à la clôture		20 764	39 855
se décomposant en:			
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		20 764	39 855
Découverts bancaires		0	0

1.4 Tableau de variation des capitaux propres

<i>(montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions)</i>	nombre d'actions ordinaires	Capital	Prime d'émission	Réserves	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Résultat net	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 mars 2025	125 420 006	42 643	134 412	(179 552)	5 151	(44)	(4 941)	(2 332)	445	(1 888)
Affectation du résultat en réserves				(4 941)			4 941	0		0
Transfert d'une partie de la prime d'émission en réserves								0		0
Distribution dividendes								0		0
Paiements fondés sur des actions				0				0		0
Variation nette des actions propres						(8)		(8)		(8)
Incidence des variations de périmètre								0	0	0
Réserve de conversion					120			120		120
Résultat net au 31/03/2026							(1 961)	(1 961)	(43)	(2 004)
Total des produits et charges de la période				0	120	0	(1 961)	(1 841)	(43)	(1 884)
Augmentations de capital								0		0
Frais liés à l'augmentation de capital								0		0
Plan d'attribution d'actions gratuites								0		0
Solde au 31 mars 2026	125 420 006	42 643	134 412	(184 493)	5 271	(52)	(1 961)	(4 181)	402	(3 779)

1.5 Notes annexes

NOTE 1 – LE GROUPE EUROPACORP

1.1 Activité du Groupe

EuropaCorp, Société Anonyme régie par les dispositions de la loi française, et ses filiales, ont pour activité principale la production et la distribution d'œuvres cinématographiques.

1.2 Périmètre de consolidation

1.2.1 *Evolution du périmètre de consolidation*

Les sociétés américaines EuropaCorp Finance LLC et EuropaCorp Pictures LLC ont été liquidées le 30 juillet 2025. Par ailleurs, une nouvelle filiale, EuropaCorp Belgique, a été constituée au cours de l'exercice.

1.2.2 *Sociétés consolidées*

Toutes les sociétés du périmètre établissent leurs comptes en euros (hormis EuropaCorp Films USA, EuropaCorp Pictures LLC et EuropaCorp Finance LLC, qui établissent leurs comptes en dollars américains).

			<i>Exercice clos le 31 mars 2026</i>				
Société	Siège Social	N° SIREN	Entrée dans le périmètre	Sortie du périmètre	Méthode d'intégration	% d'intérêt	% de contrôle
EuropaCorp	69 bd Haussmann, 75008 Paris	384 824 041	Société mère				
EuropaCorp Distribution	69 bd Haussmann, 75008 Paris	434 969 861	1er avril 2001		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Home Entertainment	69 bd Haussmann, 75008 Paris	438 619 512	1er avril 2001		I.G.	100%	100%
EuropaCorp TV	69 bd Haussmann, 75008 Paris	502 039 274	14 janvier 2008		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Television	69 bd Haussmann, 75008 Paris	441 532 801	1er avril 2010		I.G.	95,20%	95,20%
EuropaCorp Aéroville	69 bd Haussmann, 75008 Paris	533 700 373	19 juillet 2011		I.G.	100%	100%
Blue Event	69 bd Haussmann, 75008 Paris	752 828 947	1er mars 2013		I.G.	95%	95%
EuropaCorp Films USA, Inc.	c/o Armanino LLP 21650 Oxnard Street, Suite 2400 Woodland Hills, CA 91367		1er avril 2013		I.G.	100%	100%
Valerian Holding	69 bd Haussmann, 75008 Paris	814 810 982	20 novembre 2015		I.G.	100%	100%
T5 Production	69 bd Haussmann, 75008 Paris	830 827 531	7 juillet 2017		I.G.	100%	100%
Orchestra	69 bd Haussmann, 75008 Paris	830 318 952	16 juin 2017		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Belgique	Avenue du Japon 35, 1420 Braine l'Alleud, Belgique		9 mai 2025		I.G.	100%	100%
EuropaCorp Finance LLC	68 South Service Road, Suite 120, Melville, New-York, 11747-2350, USA		1er juillet 2020	30 juillet 2025	I.G.	100%	100%
EuropaCorp Pictures LLC	68 South Service Road, Suite 120, Melville, New-York, 11747-2350, USA		1er juillet 2020	30 juillet 2025	I.G.	100%	100%

1.3 Événements de l'exercice

1.3.1 Principaux films

- *Sortie en salle du film Dracula*

Le film *Dracula*, écrit et réalisé par Luc Besson, avec Caleb Landry Jones, Christoph Waltz et Zoë Bleu dans les rôles principaux, est sorti en France le 30 juillet 2025, distribué par SND. Le film a enregistré plus de 650 000 entrées en France.

Le film est également sorti aux États-Unis en février 2026, distribué par Vertical Entertainment. Il y a réalisé un box-office d'environ 13 millions de dollars et constitue à ce jour le plus grand succès commercial de ce distributeur sur ce territoire.

Conformément aux accords de distribution conclus sur ce territoire, les redevances correspondantes seront comptabilisées pour l'essentiel au cours de l'exercice 2026/27.

- *Production du film Father Joe*

Le Groupe a lancé au cours de l'exercice la production du film *Father Joe*, écrit et produit par Luc Besson.

Ce thriller d'action, porté notamment par Kiefer Sutherland et Al Pacino, est produit par Luc Besson Production (« LBP ») et EuropaCorp.

Le tournage s'est achevé au cours de l'exercice après plusieurs semaines de prises de vues réalisées à Paris et en Bulgarie. Le film est actuellement en post-production.

NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes Généraux

2.1.1 *Principes généraux*

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'EuropaCorp pour l'exercice clos au 31 mars 2026 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2026 et disponibles sur le site : [Comptes annuels \(europa.eu\)](https://comptes.ue.eu)

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2026 à l'exception des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 dont le détail et l'incidence individuelle sont décrits en note 2.2.

Par conséquent, les comptes d'EuropaCorp sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

2.1.2 *Incertitudes significatives relatives à la continuité d'exploitation*

Conformément à la norme IAS 1.25, la Direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et en présence d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité, l'entité doit préciser ces incertitudes. Pour évaluer cette capacité, la Direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose pour l'avenir qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur douze mois à compter de la fin de période de reporting, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Le Groupe ne connaît à ce stade aucune tension de trésorerie à court terme et dispose d'ores et déjà de plusieurs projets de films en production ou prêts à être mis en production. La continuité d'exploitation est donc assurée compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des présents comptes annuels.

2.2 Evolution du référentiel IFRS

Les normes IFRS publiées par l'IASB et les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC), telles qu'adoptées par l'Union européenne (consultables sur le site internet de la Commission européenne <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A126040>), applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2025, ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes consolidés.

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par la Société à compter du 1^{er} avril 2025

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés, à savoir principalement :

- Amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité d'une monnaie ».

Normes comptables ou interprétations non encore appliquées par la Société

La Société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes publiées par l'IASB mais non encore d'application obligatoire au 31 mars 2026 :

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers, ainsi qu'aux contrats faisant référence à une électricité dépendante de la nature, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 ;
- IFRS 19 « Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir », non encore adoptée par l'Union européenne au 31 mars 2026 ;
- Amendements à IAS 28 et IFRS 10 « Cession ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise », dont la date d'application obligatoire demeure différée ;
- Amendements à IAS 21 « Traduction dans une monnaie de présentation hyperinflationniste », non encore adoptés par l'Union européenne au 31 mars 2026.

Les impacts des projets de normes ou d'interprétations en cours d'étude par l'IASB n'ont pas été anticipés au sein de ces comptes consolidés et ne peuvent pas être raisonnablement estimés à ce jour.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EuropaCorp et de ses filiales. La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages futurs de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes d'EuropaCorp et de ses filiales sur la base de la mise en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe et après élimination des soldes et opérations intragroupes.

2.3.1 Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles EuropaCorp exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

2.3.2 Mise en équivalence

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

2.4 Regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur le revenu, les coûts ou la valeur de marché.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix) et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en écart d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix estimés à la date de prise de contrôle) et la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous le poste « Ecarts d'acquisition » pour les filiales consolidées par intégration globale et au sein du poste « Titres mis en équivalence » pour les filiales consolidées par mise en équivalence.

2.5 Méthode de conversion des éléments en devises

2.5.1 États financiers des filiales étrangères

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période clôturée ;
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique « Autres éléments du résultat global » et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion.

2.5.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances ainsi que les disponibilités en devises figurent dans l'état de situation financière pour leur contre-valeur en euros aux cours de change de clôture de l'exercice.

Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier au compte de résultat. Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

2.6 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de chaque clôture annuelle ou ponctuellement en cas d'indices de pertes de valeur liés à l'apparition d'indicateurs de performance défavorables.

Le test de valorisation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté en comparant sa valeur nette comptable et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Les UGT sont représentées par les activités des différentes sociétés du Groupe, à savoir :

- pour l'UGT **Production et Distribution de films cinématographiques** : EuropaCorp, EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home Entertainment, EuropaCorp Films USA, Valerian Holding, EuropaCorp Finance LLC, EuropaCorp Picture LLC ;
- pour l'UGT **Production et Distribution de téléfilms et séries télévisuelles** : EuropaCorp Television, et EuropaCorp TV (édition de chaînes thématiques et productions audiovisuelles) ;

Concernant l'UGT **Production et Distribution de films cinématographiques**, la méthode retenue pour estimer la valeur d'utilité du catalogue est basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés générés principalement par l'exploitation des films pour lesquels le groupe détient des droits de production. Les flux de trésorerie futurs dépendent en grande partie des hypothèses retenues au niveau des recettes prévisionnelles et de l'horizon d'évaluation. Les recettes prévisionnelles correspondent aux revenus Salle France et US, TV France et US, Vidéo France et US, Ventes Internationales, minorées des reversements des recettes nettes aux mandataires ou aux ayants-droit et des autres frais généraux de commercialisation.

Les flux futurs de trésorerie ont été déterminés sur une période allant jusqu'à 15 ans, prenant en compte un taux d'inflation annuel de 1,75% et un taux d'impôt aux USA de 23.3% et en France de 25% conformément à la baisse de taux décidée par le Gouvernement. Pour quelques rares actifs incorporels (films) à très fort potentiel, une rente perpétuelle a été prise en compte sur la base de la dernière vente télévisuelle avec un taux de décroissance compris entre 8,8% et 11,1% net d'inflation tous les trois ans.

L'ensemble des flux prévisionnels est actualisé au 31 mars 2026. Le taux retenu pour actualiser les flux prévisionnels est le coût d'opportunité du capital (7,65%) considéré comme le taux de rentabilité exigée par les actionnaires.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnels ». Les dépréciations enregistrées relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

2.7 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés parmi les immobilisations.

2.7.1 Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont le Groupe EuropaCorp est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle.

La valeur brute des films inscrite au bilan comprend à partir de la fin du tournage :

- les montants investis, nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque le Groupe est intervenu dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque le Groupe n'est pas intervenu dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production (intérêts intercalaires se rapportant à la ligne de financement affectée à chaque production, dès lors qu'ils ont globalement été payés par la Société) ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions. Les frais de personnel inclus dans les coûts des investissements concernent seulement les salariés directement impliqués dans le processus de production.

Les frais de sortie des films en salles en France (frais marketing, de distribution et frais de copie) sont comptabilisés directement en charges dès qu’encourus.

2.7.2 *En-cours de production*

Les en-cours de production regroupent l’ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire un film jusqu’à la fin du tournage et de la post-production, ainsi qu’une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

2.7.3 *Frais préliminaires*

Les frais préliminaires qui sont comptabilisés en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38 représentent essentiellement les frais d’acquisition des droits d’exploitation cinématographiques existants (conventions d’option) et les frais d’adaptation en vue de l’obtention d’un scénario dont le Groupe envisage à moyen terme la mise en production. Ils sont individualisés et revus projet par projet à chaque clôture.

Les frais préliminaires n’ayant pas abouti à une décision de tournage de film dans un délai de cinq ans à compter de leur première activation sont dépréciés. Ce principe n’est cependant pas applicable pour les projets activés depuis plus de cinq ans, lorsqu’il existe des engagements de production spécifiques ou des marques d’intérêt réelles ou lorsque la Société considère que la durée de développement ne remet pas en cause la probabilité de mise en tournage à terme du projet.

2.7.4 *Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles*

L’amortissement d’un film terminé ou d’une fiction télévisuelle terminée démarre lors de la constatation des premiers revenus associés à son exploitation (conformément aux principes comptables décrits ci-après au paragraphe 2.18) dès lors que les droits d’exploitation sont ouverts. La dotation aux amortissements annuelle figure au compte de résultat au sein de la rubrique « coût des ventes ».

L’amortissement des films et des productions audiovisuelles est pratiqué pour chaque film ou production audiovisuelle selon la méthode des recettes estimées, consistant à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales estimées. Au cours de l’exploitation des films, les revenus perçus au titre de renouvellements de licences ou de redevances marquant l’intérêt continu ou le désintérêt progressif du public pour l’œuvre et sont donc représentatifs des avantages économiques futurs attendus de l’actif. Le groupe considère donc que l’amortissement selon la méthode des recettes estimées est le mode le mieux adapté.

Les recettes nettes totales comprennent i) les recettes nettes acquises de la période, prenant en compte notamment les revenus et les frais de distributions des films sur le territoire US et ii) les recettes nettes prévisionnelles estimées sur une durée de 12 ans maximum à compter de la date de première exploitation.

L’horizon pris en compte pour l’estimation des recettes futures n’est pas figé et peut être revu dès lors que les revenus futurs issus de l’exploitation internationale ou TV France sont jugés significatifs et étalés sur une période plus longue. À ce jour, compte tenu i) des historiques de ventes de droits TV en France et enfin ii) des pratiques des principaux concurrents du Groupe, la prise en compte d’une durée de 12 ans maximum pour déterminer les recettes nettes prévisionnelles apparaît comme justifiée et conforme à la pratique sectorielle. Les recettes nettes prévisionnelles sont examinées régulièrement par la Direction générale et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l’exploitation des films, de nouveaux contrats signés ou anticipés et de l’évolution du marché audiovisuel à la date de clôture des comptes. Au cours de l’exercice 2025/2026, pour les films dont le succès laisse envisager un horizon d’exploitation supérieur à 12 ans après leur sortie en salle, un nouveau cycle d’amortissement a été retenu à la date du 31 mars 2026 (de cinq à douze ans). Cette disposition concerne 10 films à différents stades d’exploitation, et se traduit par une réduction des amortissements de la période de 752 milliers d’euros.

Dans le cas où la valeur nette d'amortissement de l'investissement résultant de l'application de cette méthode est supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Dans la mesure où une part importante des recettes nettes des films internationaux est, à ce jour, générée en début d'exploitation (notamment grâce aux préventes internationales), la charge d'amortissement de ces films représente généralement plus de la moitié de leur valeur brute lors du premier exercice d'exploitation. En outre, les films internationaux étant généralement plus coûteux que les autres films, ils génèrent des charges d'amortissement d'autant plus élevées. Les révisions des niveaux de recettes nettes futures peuvent conduire à des fluctuations importantes du taux d'amortissement appliqué aux coûts de production restant à amortir.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la fin de l'exercice si le budget de production initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou lorsque l'estimation faite par les responsables opérationnels des recettes futures est inférieure à l'investissement net à la clôture de l'exercice. Pour des films ayant été exploités entre la date de clôture et celle d'arrêté des comptes, une provision est également constatée si l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement. Le montant des provisions pour dépréciation est revu à chaque clôture.

2.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée prévue d'utilisation, tout en comptabilisant et amortissant de façon séparée les composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Constructions : 25 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans

2.9 Autres actifs financiers

Les participations non consolidées sont valorisées à leur coût historique, qui est équivalent au 31 mars 2026 à la valeur de marché de ces participations.

Les autres actifs financiers, composés principalement des dépôts versés et cautions données et des créances rattachées à des participations, sont valorisés au coût amorti.

2.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée, qui correspond à la valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition est inférieure à la valeur de marché.

2.11 Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard de règlement inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux, et dont il est plus que probable que la totalité de la créance ne pourra pas être recouvrée. Le pourcentage de dépréciation est déterminé créance par créance.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque (que celle-ci corresponde à des comptes bancaires films ou à des comptes bancaires considérés comme « Corporate »), les caisses, les dépôts à court

terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Le Groupe a analysé et vérifié l'éligibilité des VMP au classement IFRS en « équivalents de trésorerie » selon les critères d'IAS 7 et les recommandations données par l'AMF.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ces éléments sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

2.13 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de situation financière consolidé. Le Groupe comptabilise selon la méthode du report variable l'ensemble des actifs et passifs d'impôt différés que la situation fiscale latente d'une société consolidée fasse apparaître un passif d'impôt différé net ou un actif d'impôt différé net, dès lors qu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour recouvrer cet actif d'impôt différé. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

Dans l'hypothèse où des déficits fiscaux reportables seraient disponibles à la clôture d'un exercice, ces derniers peuvent être totalement ou partiellement activés dès lors que les prévisions d'activité disponibles à date et portant sur une période raisonnable permettent de s'assurer du caractère hautement probable de la recouvrabilité des déficits fiscaux activés ou dès lors que cette activation permet aux bornes du groupe d'intégration fiscale de plafonner les impôts différés actifs nets à hauteur des impôts différés passifs nets.

En cas d'activation de déficits fiscaux reportables, les prévisions d'activité retenues pour activer tout ou partie de ces déficits émanent des Responsables des « business units » et de la Direction générale et sont cohérentes avec celles retenues pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

2.14 Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son risque de change sur des transactions futures en devises, EuropaCorp signe ponctuellement des contrats de change à terme ou d'options de change avec des institutions financières. Au 31 mars 2026, EuropaCorp n'a pas de contrats de couverture de change en cours.

Adossés à des opérations commerciales, ces instruments financiers sont présentés dans l'état de situation financière parmi les actifs et passifs courants et sont évalués à la clôture à leur juste valeur à partir des conditions et données du marché.

Pour ces instruments financiers, le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées en résultat financier.

2.15 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs et actifs éventuels », une provision pour risque est constituée dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente au bénéfice de ce tiers, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures.

2.16 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés. Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la Convention Collective de la Distribution Cinématographique. Il est calculé selon la méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la date prévisionnelle de départ à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Il tient compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date de départ volontaire à la retraite fixée à 64 ans pour l'ensemble des salariés, sans distinction de catégories socioprofessionnelles ;
- d'un taux de rotation fixé à 10% pour l'ensemble du Groupe EuropaCorp. Ce taux est revu périodiquement en fonction des départs réellement observés ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales de 45%;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 3% pour les cadres et 1,5% pour les employés et agents de maîtrise;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux retenu est de 4,1% au 31 mars 2026 pour l'ensemble des sociétés du Groupe EuropaCorp.

Les variations d'écarts actuariels générées sur l'exercice sont comptabilisées directement au compte de résultat.

2.17 Dettes financières

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Au 31 mars 2026, les dettes financières à moins d'un an sont composées principalement de tirages de lignes de crédit portant intérêts.

Les commissions bancaires relatives aux différentes lignes de crédit utilisées par la Société sont considérées comme des coûts de transaction en conformité avec IAS 39.9 et font l'objet d'un étalement en résultat sur la durée de l'emprunt (méthode du taux d'intérêt effectif).

2.18 Revenus

Les recettes liées à l'exploitation des films et de fictions télévisuelles sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants.

2.18.1 *Salles France*

Les revenus provenant de la distribution des films en salle en France sont constatés lors de la vente aux guichets, sur la base d'un relevé hebdomadaire reçu de chaque salle indiquant les recettes de la semaine écoulée. Les recettes correspondantes sont généralement encaissées au cours du trimestre qui suit la sortie du film.

Lorsque le Groupe mandate un distributeur externe, les revenus provenant de ces contrats de cession de droits correspondent à des redevances, dont le distributeur garantit parfois un minimum, et sont constatés lors de la livraison physique, auprès du distributeur, des éléments prévus au contrat pour le film concerné et dès lors que les droits d'exploitation sont ouverts pour le distributeur local. De plus, les éventuelles redevances à recevoir au-delà du minimum garanti ne sont constatés en revenus que lorsqu'ils sont définitivement acquis, c'est-à-dire dès lors que

leur montant a été confirmé par le distributeur.

Tout contrat conclu avant une livraison donne lieu à la comptabilisation, au passif de l'état de situation financière, de « Passif sur contrat » (si un revenu a été facturé et la créance correspondante est exigible), ou en engagements hors bilan reçus (si aucune facture n'a encore été émise ou la créance n'est pas encore exigible), jusqu'à ce que la livraison concernée soit réalisée.

2.18.2 *Télévision France*

Conformément aux normes IFRS, les revenus provenant de la cession des droits de diffusion télévisuelle aux chaînes françaises payantes et en clair sont analysés au regard de la norme IFRS 15 comme des contrats de licence donnant lieu à un droit d'utilisation des œuvres telles qu'elles existent à la date de la vente. Ces revenus sont constatés dans leur totalité en chiffre d'affaires lorsque les obligations de performance sont intégralement exécutées et que le transfert du contrôle du droit d'utilisation est intervenu. Ce transfert intervient après signature des contrats de cession, après l'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits de diffusion.

2.18.3 *International*

La majorité des contrats « multi-droits » permet l'exploitation du film ou d'une fiction télévisuelle sur un territoire concerné par le biais de multiples canaux de distribution, y compris en salles, sur le marché de la vidéo, à la télévision et, dans certains cas, en VOD.

Les revenus provenant de ces contrats de cession de droits correspondent à des redevances et sont constatés lors de la livraison physique, auprès du distributeur local, des éléments prévus au contrat pour le ou les films concernés (ou de la série TV) et dès lors que les droits d'exploitation sont ouverts pour le distributeur local.

Lorsqu'un seul et même contrat conclu avec un distributeur étranger prévoit différentes étapes de livraison auxquelles sont associés des prestations et des revenus correspondants déterminables (minimum garantis en général), distincts, dissociables et acquis à EuropaCorp au moment de ces livraisons, le revenu correspondant à chaque livraison est alors comptabilisé dès lors que les livraisons successives sont réalisées et acceptées par le distributeur étranger.

De plus, les éventuelles redevances à recevoir au-delà des minimum garantis ne sont constatés en revenus que lorsqu'ils sont définitivement acquis, c'est-à-dire dès lors que leur montant a été confirmé par le distributeur local.

Tout contrat conclu avant une livraison donne lieu à la comptabilisation, au passif de l'état de situation financière, de « Passif sur contrat » (si un revenu a été facturé et la créance correspondante est exigible), ou en engagements hors bilan reçus (si aucune facture n'a encore été émise ou la créance n'est pas encore exigible), jusqu'à ce que la livraison concernée soit réalisée.

2.18.4 *Vidéo et VOD*

Les revenus résultant de l'exploitation des droits vidéo sont pris en compte sur la base des ventes mensuelles. A la clôture de l'exercice, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées contractuellement aux clients (notamment sur volumes). Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires de l'exercice.

Les revenus provenant des offres de VOD et de films en paiement à la séance sont constatés à réception des relevés établis par les opérateurs, généralement sur une base mensuelle. Ce chiffre d'affaires est généralement partagé à parité entre l'opérateur et le Groupe, ce dernier recevant toutefois un montant minimum par visualisation.

2.18.5 *Licences et partenariats*

Les revenus perçus au titre des licences et des accords de partenariat sont constatés conformément aux dispositions contractuelles. Les royalties éventuellement perçues en sus des minima garantis sont constatées en revenus lors de l'émission de la facture, qui intervient à réception du relevé émis par le détenteur de la licence.

2.18.6 *Édition musicale*

Les revenus générés par la vente des CD des bandes originales sont constitués des minima garantis des distributeurs licenciés et d'éventuelles royalties. Ils sont constatés conformément aux dispositions contractuelles. Les royalties éventuellement perçues en sus des minima garantis sont constatées en revenus lors de l'émission de la facture, qui intervient à réception du relevé émis par le détenteur de la licence.

Les revenus provenant des éventuels accords internationaux d'édition musicale sont constatés à la date de facturation de la redevance. Les revenus générés par les activités d'édition en France sont encaissés par des tiers, qui transmettent des relevés des ventes au Groupe. Le revenu correspondant est constaté lorsque le Groupe émet la facture couvrant la somme à recevoir des tiers.

2.18.7 *Production exécutive*

Les commissions perçues par EuropaCorp au titre de son rôle de producteur exécutif sont reconnues en revenus en fonction du taux d'avancement constaté sur chaque production concernée, à la date de clôture des comptes.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, les revenus demeurent inscrits en passif sur contrat, dans les postes « Autres passifs non courants » et « Autres passifs courants » de l'état de situation financière consolidé.

2.19 Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Le Groupe perçoit le fonds de soutien du CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) au titre de l'exploitation des films qualifiés d'œuvre européenne et recevant l'agrément de production du CNC. Ce fonds de soutien est ensuite utilisé pour le financement de la production de films remplissant les conditions fixées par le CNC. Il est constaté en chiffre d'affaires pour la quote-part correspondant à chaque stade de l'exploitation du film, ce qui inclut la distribution en salles, la vente des droits télévisuels, et le marché de la vidéo. Le fonds de soutien perçu par EuropaCorp Distribution et EuropaCorp Home Entertainment au titre de leurs activités de distribution et d'édition vidéo est ainsi constaté en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la comptabilisation des recettes des activités. La créance sur le CNC figure au bilan sous la rubrique « Autres créances ». Le fonds de soutien n'est encaissé par le Groupe que lorsqu'il est investi dans la production de nouveaux films remplissant les conditions fixées par le CNC. Les fonds non réinvestis sous un délai de cinq ans sont prescrits et constatés au compte de résultat en autres charges d'exploitation. Pour la production de fiction audiovisuelle, le Groupe bénéficie d'un système de soutien comparable géré également par le CNC et dénommé compte de soutien à l'industrie audiovisuelle (COSIP) qui se comptabilise sur les mêmes principes que le fonds de soutien.

La Société n'a pas généré de soutien Distributeur au cours de l'exercice.

2.20 Crédit d'impôt Cinéma

Le crédit d'impôt au titre de la production de films français ou de séries TV françaises en France vise à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société n'a pas bénéficié de crédits d'impôts Cinéma. Conformément

aux normes IFRS, ces crédits sont affectés aux films concernés au prorata de leur amortissement et figurent au compte de résultat sous la rubrique « coûts des ventes ».

2.21 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont réparties entre le coût des ventes et les frais de structure.

Le coût des ventes inclut les charges suivantes :

- les dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) sur les films et les fictions télévisuelles, ainsi que les dotations aux provisions sur les frais préliminaires : **se reporter à la section ci-dessus 2.7.4 Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles ;**
- les frais d'édition et de distribution : ils correspondent essentiellement aux coûts techniques, aux coûts de promotion et de publicité et sont comptabilisés en charges sous la rubrique « Coût des ventes » au compte de résultat. Les frais de duplication et de copie des films ou des fictions télévisuelles sous une forme adaptée à leur livraison/diffusion et les coûts de reproduction de vidéos sont comptabilisés en charges dès qu'encourus. Les frais de marketing et publicité sont comptabilisés en charges, sous la rubrique « Coût des ventes », lorsqu'ils sont engagés ;
- les frais techniques d'exploitation du matériel ;
- les reversements aux ayants droit comptabilisés au fur et à mesure des recettes ;
- les cotisations et taxes directement imputables aux films.

Il est par ailleurs précisé que les frais de structure intègrent notamment les charges de locations immobilières. Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

2.22 Résultat par action

Le résultat net par action de base est déterminé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat net par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture présentant un caractère dilutif.

Les principales hypothèses utilisées pour les calculs au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026 sont les suivantes :

Nombre d'actions au 31 mars 2026	125 420 006
Nombre d'actions autodétenues au 31 mars 2026	112 187
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2026 (après exclusion autodétention)	125 307 819
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2026, dilutif (après exclusion autodétention)	125 307 819

Nombre d'actions au 31 mars 2025	125 420 006
Nombre d'actions auto-détenues au 31 mars 2025	99 712
<u>Augmentation de capital du 24 septembre 2024</u>	2 295 623
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2025 (après exclusion auto-détention)	124 207 074
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 mars 2025, dilutif (après exclusion auto-détention)	124 207 074

Aucun instrument dilutif n'étant en circulation au cours de l'exercice, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

2.23 Information par segments opérationnels

L'effet sur les comptes consolidés d'EuropaCorp de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » fait l'objet d'une information spécifique figurant dans la note 6 de la présente annexe aux comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2026.

2.24 Estimations de la Direction générale

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Ces estimations et jugements sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitudes liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- l'évaluation de la valeur nette comptable des films, notamment au travers de l'estimation des recettes prévisionnelles futures ;
- l'évaluation de la valeur des frais préliminaires, compte tenu de l'appréciation par la Direction générale du caractère probable ou non de mise en production des projets concernés ;
- l'appréciation de la valeur recouvrable des droits de films ultérieurs (remake, prequels, sequels...), au regard de l'appréciation par la Direction générale du caractère probable ou non de la mise en production des projets concernés ;
- l'appréciation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des actifs générant des entrées de trésorerie indépendantes, notamment au travers de la détermination des cash-flows futurs des activités concernées, du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation ;
- l'appréciation de la recouvrabilité des impôts différés actifs, notamment au regard des impôts qui seront à payer au cours des prochains exercices ;
- l'estimation des risques sur les actions juridiques pour lesquelles le groupe est impliqué ;
- l'estimation des provisions pour engagements de retraite mettant en œuvre des hypothèses financières telles que le taux d'actualisation et des hypothèses démographiques telles que le taux d'augmentation des salaires et le taux de rotation du personnel.

NOTE 3 – NOTES SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

3.1 Écarts d'acquisition

Pour plus de détails sur les méthodes de comptabilisation, de valorisation et les taux utilisés pour la réalisation des tests de valorisation portant sur les écarts d'acquisition, se référer aux parties 2.6 *Ecarts d'acquisition* et 2.4 *Regroupement d'entreprises* des présentes annexes.

Les projections d'activité et les hypothèses d'exploitation prévisionnelles retenues pour procéder aux tests de valorisation des différentes UGT émanent des Responsables de chacune des UGT concernées, corroborées par la Direction générale.

Par ailleurs, une analyse des sensibilités attachées aux hypothèses retenues dans la détermination des valeurs recouvrables a également été réalisée. Les tests de dépréciation annuels appellent les constatations suivantes :

a) Concernant l'UGT Production et Distribution de films cinématographiques

A chaque clôture annuelle, la valeur du catalogue est comparée par la société à la valeur comptable de l'actif net de l'UGT.

Sur les entités composant l'UGT, l'écart constaté entre la valeur de l'UGT Production et Distribution de films cinématographiques et la valeur comptable de l'actif net consolidé de cette UGT est largement positif.

Les principales hypothèses sur lesquelles une sensibilité des paramètres entraînerait une variation de valeur recouvrable sont les suivantes :

- l'estimation des recettes prévisionnelles futures : l'impact d'une variation à la baisse de 5% des hypothèses retenues ne remettrait pas en cause les conclusions du test de dépréciation, étant également précisé qu'une partie des recettes projetées correspondent à des recettes fermes, car déjà signées ;
- le taux d'actualisation : compte tenu de l'horizon à court terme des flux futurs de trésorerie prévisionnels, l'impact d'une variation à la hausse du taux d'actualisation de 1 point ne remettrait pas en cause les conclusions du test de dépréciation.

b) Concernant l'UGT Production et Distribution de téléfilms et séries télévisuelles

Au 31 mars 2018, à la suite de la cession du fonds de commerce de l'activité séries télévisuelles en langue française, l'écart d'acquisition relatif à l'UGT Production et Distribution de téléfilms a été totalement déprécié.

3.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.03.2025	Mouvements de la période			31.03.2026
		+	-	Autres ⁽¹⁾	
Films et droits audiovisuels	1 474 602	(1 656)	-	6 756	1 479 702
En-cours de production	7 928	11 422	-	(7 903)	11 447
Frais préliminaires	15 437	99	-	(25)	15 510
Autres	5 244	13	-	-	5 257
Valeur brute	1 503 211	9 877	-	(1 172)	1 511 916
Films et droits audiovisuels	(1 458 918)	(10 632)	-	1 140	(1 468 410)
Autres	(5 155)	(34)	-	-	(5 189)
Amortissements, provisions	(1 464 073)	(10 667)	-	1 140	(1 473 600)
Valeur nette	39 138	(789)	-	(32)	38 317

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, effet de change

Au 31 mars 2026, les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Frais Préliminaires	881	484
En-cours de production	11 447	7 928
Films terminés	25 920	30 637
Autres immobilisations incorporelles	68	90
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 317	39 138

Les frais financiers capitalisés au sein des immobilisations au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 sont nuls (contre 1 067 milliers au cours de l'exercice précédent).

Par ailleurs, la provision pour dépréciation de frais préliminaires engagés sur des projets de films s'élève à 15 026 milliers d'euros, 151 milliers d'euros de dotation ont été comptabilisés au cours de l'exercice.

La Société rappelle que l'amortissement des films et des productions audiovisuelles est pratiqué pour chaque film ou production audiovisuelle selon la méthode des recettes estimées, consistant à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales estimées. Pour plus de détails, se référer au paragraphe 2.7.4 de la présente Annexe.

3.3 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2025	Mouvements de la période			31.03.2026
		+	-	<i>Autres ⁽¹⁾</i>	
Installations, matériels techniques	-	-	-	-	-
Terrains, Constructions	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	615	1	(5)	(16)	596
Valeur brute	615	1	(5)	(16)	596
Installations, matériels techniques	-	-	-	-	-
Terrains, Constructions	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	(455)	(42)	5	15	(477)
Amortissements, provisions	(455)	(42)	5	15	(477)
Valeur nette	160	(40)	-	(1)	119

(1) Variations de périmètre, virements de poste à poste, effet de change

3.4 Autres actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Titres non consolidés	-	-
Prêts et autres créances	610	610
Dépôts et cautionnements à échéance > 1 an	1 778	1 724
Valeur nette	2 388	2 334

Les dépôts et cautionnement comprennent principalement le dépôt de garantie versé pour les locaux du Groupe à Paris, ainsi que le reliquat des cautions versées aux Guilds pour 1,6 million d'euros.

3.5 Titres mis en équivalence

EuropaCorp ne détient pas de participation consolidée par mise en équivalence.

3.6 Impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés au 31 mars 2026 sur la base d'un taux d'impôt de droit commun égal à 25,825% pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Les impôts différés se ventilent comme suit au 31 mars 2026 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Impôts différés actifs		
Impôts différés passifs		
Impôts différés nets		
<i>Dont décalage fiscal sur CA TV Films</i>	<i>1 988</i>	<i>2 841</i>
<i>Dont Fonds de soutien</i>	<i>(76)</i>	<i>(127)</i>
<i>Dont Amortissements films</i>	<i>873</i>	<i>(1 391)</i>
<i>Dont juste valeur des ventes à terme en devises</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dont déficits fiscaux activés</i>	<i>-</i>	<i>(767)</i>
<i>Dont autres variations temporaires</i>	<i>193</i>	<i>(556)</i>
<i>Dont dépréciation des actifs d'impôts différés</i>	<i>(2 978)</i>	<i>-</i>
Valeur nette	0	0

Les impôts différés sur autres variations temporaires se rapportent essentiellement à des dépréciations de films non encore déductibles fiscalement car relatives à des actifs non encore exploités ou à des dotations pour amortissements de films déjà exploités mais dont les règles de calcul comptables et fiscales diffèrent, générant ainsi des différences temporaires.

Les déficits fiscaux du Groupe intégré sont reconnus dans les comptes de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets (à la fois pour le périmètre français et pour le périmètre américain).

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé d'après le taux légal français de 25,825% et l'impôt effectif supporté par le Groupe est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Résultat avant impôt et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(1 905)	(4 899)
Crédit d'impôt Cinéma		
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	492	1 265
(Accroissement) / Diminution de la charge d'impôt résultant de :		
<i>Différences permanentes</i>	<i>1 245</i>	<i>(59)</i>
<i>Activation de reports déficitaires /(Déficits fiscaux non activés)</i>	<i>(1 864)</i>	<i>(1 228)</i>
<i>Divers</i>	<i>28</i>	<i>(110)</i>
Impôt effectif (courant et différé)	(99)	(132)

3.7 Stocks

Les stocks se décomposent de la manière suivante au 31 mars 2026 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	En-cours de Production (films)	Vidéo (Blu ray et DVD)	Merchandising	Livres	Total
Valeur brute au 31 mars 2025	-	57	101	-	157
Provisions pour dépréciation	-	(23)	(101)	-	(124)
Valeur nette au 31 mars 2025	-	33	-	-	33
Valeur brute au 31 mars 2026	-	41	101	-	142
Provisions pour dépréciation	-	(27)	(101)	-	(128)
Valeur nette au 31 mars 2026	-	14	-	-	14

3.8 Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Clients et comptes rattachés - valeur nominale	6 090	12 446
Provision pour dépréciation des créances clients	(2 324)	(1 961)
Valeur nette des créances clients	3 766	10 485
Actif sur contrat	7 637	4 995
Total clients et comptes rattachés	11 403	15 481

La baisse des créances clients s'explique essentiellement par les encaissements provenant des sous-distributeurs internationaux pour le film *Dracula*.

L'échéance des créances clients se décompose comme suit au 31 mars 2026 :

Valeur brute des créances <i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	Echues	Non échues (< 1 an)	Non échues (> 1 an)
Total Groupe EuropaCorp	13 727	2 810	10 917	-

* Par hypothèse, l'échéance des créances relatives aux ventes TV a été fixée en fonction de la date de diffusion estimée.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances clients échues au 31 mars 2026 sont principalement constituées de créances pour lesquelles une procédure de recouvrement a été lancée, avec proposition de nouveaux échéanciers. Les créances douteuses s'élèvent à 2 324 milliers d'euros et sont dépréciées à hauteur de 100%.

Les créances à plus d'un an sont principalement détenues sur les chaînes de télévision.

Le tableau de passage de la provision pour dépréciation des créances clients se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2025	Dotation	Reprise		Autres *	31.03.2026
			Avec utilisation	Sans utilisation		
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 961)	(800)	64		371	(2 324)

* Incidences des variations de périmètre

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, EuropaCorp procède à des délégations de recettes via des Cessions Dailly. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste clients, car seul le règlement est

délégué aux banques. Au 31 mars 2026, aucune délégation n'a été consentie.

3.9 Autres créances

Détail des créances par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Avances et acomptes versés sur commandes	924	1 286
Fonds de soutien & COSIP	7 437	7 437
Créances fiscales et sociales	1 907	3 408
Autres créances	174	534
Valeur brute	10 443	12 666
Provisions pour dépréciation	(7 541)	(7 424)
Valeur nette	2 902	5 242

La créance sur le CNC (fonds de soutien) se décompose au 31 mars 2026 de 6,2 millions d'euros de soutien producteur, 0,5 million d'euros de soutien éditeur vidéo, de 0,4 million d'euros de soutien export, et de 0,3 million de soutien distributeur, soit un total de 7,4 millions d'euros. Au 31 mars 2026, cette créance est dépréciée à hauteur de 7,1 millions d'euros compte tenu du changement de nationalité de l'actionnaire majoritaire le 28 juillet 2020 (dépréciation passée au cours de l'exercice 2019/2020).

Les autres créances se composent principalement des créances détenues auprès de coproducteurs. L'ensemble de ces créances a une échéance inférieure à un an.

3.10 Capitaux propres

3.10.1 Composition du capital

Au 31 mars 2007, le capital d'EuropaCorp était composé de 15 400 000 titres d'une valeur nominale de 0,34 euro.

À la suite de l'introduction en bourse de la société EuropaCorp sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le 6 juillet 2007, le capital se décomposait en 20 310 828 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 0,34 euro, soit un capital social de 6 905 681,52 euros.

Le 28 février 2013, à la suite d'une augmentation de capital en numéraire et en nature, le capital se décomposait en 29 315 154 actions ordinaires de 0,34 euro de valeur nominale chacune, soit un capital social de 9 967 152,36 euros.

Le Conseil d'administration du 22 mai 2015 a constaté la réalisation des conditions d'attribution et en conséquence l'émission de 233 783 actions nouvelles de trente-quatre (34) centimes d'euro chacune de valeur nominale au profit des salariés présents dans le Groupe au 22 mai 2013 et ayant rempli les conditions d'attribution au 22 mai 2015.

Le Conseil d'administration du 17 novembre 2016 a validé une augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal total égal à 3 885 714,48 euros, par la création et l'émission 11 428 572 actions nouvelles de 0,34 euro de valeur nominale chacune.

Au 31 mars 2020, le capital social s'élève à 13 932 353,06 euros. Il est divisé en 40 977 509 actions ordinaires de 0,34 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2020, faisant usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 28 avril 2020, a validé une augmentation du capital social en numéraire (réservée aux fonds Vine et Falcon) d'un montant nominal total égal à 27 582 405,5 euros, par la création et l'émission 81 124 722 actions nouvelles de 0,34 euro de valeur nominale chacune.

Au 31 mars 2021, le capital social s'élève donc à 41 514 758,54 euros. Il est divisé en 122 102 231 actions ordinaires de 0,34 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Il est précisé qu'au 31 mars 2021, conformément à IAS 32, les frais directement attribuables aux augmentations de capital ont été comptabilisés en déduction des capitaux propres pour un montant de 1,5 million d'euros.

A la suite de la décision prise le 26 octobre 2020 par le Conseil d'administration d'EuropaCorp, faisant usage d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 septembre 2020, de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux, le Conseil d'administration a constaté, en date du 26 octobre 2021, la réalisation des conditions d'attribution et en conséquence l'émission de 585.787 actions nouvelles de trente-quatre (34) centimes d'euro chacune de valeur nominale.

Ces actions sont indisponibles pour une période de 1 an, à du 26 octobre 2021, et seront immédiatement assimilées aux actions anciennes.

Le capital social de la Société est ainsi porté à 41.713.926,12 euros, divisé en 122.688.018 actions de trente-quatre (34) centimes d'euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

A la suite de la décision prise le 16 novembre 2020 par le Conseil d'administration d'EuropaCorp, faisant usage d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 septembre 2020, de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux, le Conseil d'administration a constaté, en date du 30 novembre 2021, la réalisation des conditions d'attribution et en conséquence l'émission de 436.365 actions nouvelles de trente-quatre (34) centimes d'euro chacune de valeur nominale.

Ces actions sont indisponibles pour une période de 1 an, à compter du 16 novembre 2021, et seront immédiatement assimilées aux actions anciennes.

Le capital social de la Société est ainsi porté à 41.862.290,22 euros, divisé en 123.124.383 actions de trente-quatre (34) centimes d'euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

A la suite de la décision prise le 15 juillet 2021 par le Conseil d'administration d'EuropaCorp, faisant usage d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 septembre 2020, de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux, le Conseil d'administration a constaté, en date du 17 septembre 2024, à la suite de l'Assemblée Générale du Groupe, la réalisation des conditions d'attribution et en conséquence l'émission de 2.295.623 actions nouvelles de trente-quatre (34) centimes d'euro chacune de valeur nominale.

Le capital social de la Société a ainsi été porté à 42.642.802,04 euros, divisé en 125.420.006 actions de trente-quatre (34) centimes d'euro de valeur nominale chacune.

Variation de la composition du capital entre le 31/03/2025 et le 31/03/2026

Mandataires sociaux

Nom, prénom / Société	Fonction au 31/03/2025	Fonction au 31/03/2026	Nationalité	Nombre parts / actions au 31/03/2025	Pourcentage de libération	Nombre parts / actions au 31/03/2026	Pourcentage de libération
Fonds Vine			US	73 286 555	100%	73 286 555	100%
Luc Besson et Front Line	Administrateur	Administrateur	FR	15 600 226	100%	15 600 226	100%
James Moore	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration	US	1	100%	1	100%
Deborah Carlson	Administrateur	Administrateur	US	1	100%	1	100%
Alexandra Voss	Administrateur	Administrateur	US	1	100%	1	100%
Jacques-Henri Eyraud	Administrateur	Administrateur	FR	1	100%	1	100%

Autres actionnaires ou porteurs de parts

Nom, prénom / Société	Nationalité	Nombre parts / actions au 31/03/2025	Pourcentage de libération	Nombre parts / actions au 31/03/2026	Pourcentage de libération
Public / Autres actionnaires	FR	14 006 932	100%	13 994 457	100%
FF Motion Invest	CN	11 428 572	100%	11 428 572	100%
Falcon Strategic Partners IV L.P.	US	7 680 230	100%	7 680 230	100%
Actions émises dans le cadre du plan d'actions gratuites (oct./nov. 2021)	FR	1 022 152	100%	1 022 152	100%
Actions émises dans le cadre du plan d'actions gratuites (sept.2024)	FR	2 295 623	100%	2 295 623	100%
Actions détenues par EuropaCorp	FR	99 712	100%	112 187	100%
TOTAL		125 420 006	100%	125 420 006	100%

M. Luc Besson (en ce compris sa holding Front Line) et les fonds Vine ont conclu en date du 28 juillet 2020 un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, qui prévoit notamment des règles relatives à la gouvernance ainsi que des mécanismes de sortie conjointe et forcée.

Les capitaux propres et la part des intérêts minoritaires se détaillent de la façon suivante aux 31 mars 2026 et 2025 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Capitaux propres - part du groupe	(4 181)	(2 332)
Capital souscrit	42 643	42 643
Réserves et résultat accumulés	(46 824)	(44 975)
Intérêts minoritaires	402	445

L'objectif de la Direction générale du Groupe EuropaCorp est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net/capitaux propres raisonnable ;
- dans la mesure du possible, de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Ce niveau peut toutefois varier, en particulier si des investissements présentant un intérêt stratégique fort pour le Groupe se présentent (exemple : acquisition d'un catalogue de films générateur de revenus futurs) ou en fonction

des résultats.

Par endettement net, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières, y compris instruments financiers passifs liés aux dettes et placements financiers, minoré de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et des instruments financiers liés.

3.10.2 Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividende au cours de l'exercice 2025/2026.

3.10.3 Attribution d'actions gratuites

Aucune attribution d'actions gratuites n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.11 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.03.2025	Dotation	Reprise		Autres	31.03.2026
			Avec utilisation	Sans utilisation		
Provisions pour charges		1 145	-	-	-	1 145
Provisions pour risques	145	54	(54)	(124)	-	21
Provisions pour retraites	585	15	-	(475)	-	125
Provisions	730	1 214	(54)	(599)	-	1 291

3.11.1 Provisions pour risques

Les provisions pour risques au 31 mars 2026 concernent principalement une provision sociale.

La reprise de provision constatée au cours de l'exercice, sans utilisation, s'élève à 0,1 million d'euros et concerne un litige prud'homal.

3.11.2 Provisions pour retraite

La variation de la dette actuarielle relative à la provision d'indemnités de fin de carrière se résume de la façon suivante :

Dette actuarielle au 31.03.25	585
Variation de périmètres	(475)
Charge d'intérêt de la dette actuarielle	5
Coût des services rendus sur l'exercice	11
Gains et pertes actuariels	(1)
Prestations versées sur l'exercice	-
Dette actuarielle au 31.03.2026	125

3.12 Emprunts et dettes financières – Endettement financier net

L'endettement net de la Société se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Emprunt obligataire à plus d'un an		
Dépôts et cautionnements reçus	94	98
Autres emprunts et dettes assimilées > 1 an	-	-
Crédit de production	41 706	54 540
Total Emprunts à Echéance > 1 an	41 800	54 637
Emprunt obligataire à moins d'un an		
Emprunt auprès établissement de crédit		
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an		
Crédit de production	12 832	12 832
Concours bancaires courants		
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	(20 764)	(39 855)
Endettement net	33 868	27 614

Le financement de la production des films est notamment réalisé par le biais de moyens de crédit que la Société affecte spécifiquement aux films (lignes de crédits, découverts bancaires, autres...). Il est rappelé qu'en termes de présentation des états financiers consolidés, les productions d'œuvres sont présentées à l'actif au niveau des « Actifs non courants », alors que le financement desdites œuvres, compte tenu de sa maturité, est lui intégralement présenté en « Passifs courants » à l'exception des crédits de production faisant l'objet d'un étalement dans le cadre du plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal de Commerce de Bobigny le 24 juillet 2020.

Les intérêts financiers incorporés aux films comprennent d'une part la charge financière des crédits encourus sur ces financements spécifiques au cours de la période et d'autre part les intérêts déterminés par les banques sur les découverts bancaires affectés aux différents films, dans la limite globale du coût financier réellement supporté par le groupe au cours d'un même exercice.

Les soldes débiteurs bancaires étant relatifs à la structure et non spécifiquement imputables aux films, les intérêts débiteurs générés ne viennent pas minorer les coûts d'emprunts incorporés au coût des films et sont donc présentés en résultat financier dans le poste « Produits des placements financiers/ (Coût de l'endettement financier) ».

Les montants d'endettement figurant au sein du tableau d'endettement net présenté ci-dessus correspondent aux soldes individuels décompensés des divers comptes de trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont des SICAV ou FCP monétaires. Ces placements visent une rentabilité proche de l'€STR. Ils sont principalement investis sur les marchés monétaires et de taux et sont mobilisables à très court terme. Ils ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Au 31 mars 2026, les valeurs mobilières de placement sont composées d'OPCVM. La date de comptabilisation des VMP correspond au jour de valeur de l'opération d'acquisition (*settlement date*).

La Société disposait d'une ligne de crédit principale revolving arrangée par J.P. Morgan lui permettant notamment de mobiliser des créances liées à des contrats pour un montant maximum d'environ 190 millions de dollars. Elle portait intérêt sur la base du taux Euribor ou Libor majoré d'une marge bancaire de 3,25%.

A l'arrêté du plan de sauvegarde, des tirages à hauteur de 85,6 millions d'euros avaient été réalisés sur cette ligne de crédit principale.

Dans le cadre du plan de sauvegarde, approuvé le 24 juillet 2020 par le Tribunal de Commerce de Bobigny, puis modifié par la validation de la requête relative à l'épidémie de Covid-19 du 16 mars 2021, le remboursement de la ligne de crédit principale est prévu sur 9 ans de la manière suivante :

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
% de remboursement	5,8%	11,8%	10,6%	6,7%	12,4%	12,4%	12,1%	14,6%	13,6%

Les différentes échéances de remboursement du principal ont été intégralement honorées :

- Première échéance : 5,0 millions d'euros en juillet 2021 ;
- Deuxième échéance : 10,1 millions d'euros en juillet 2022 ;
- Troisième échéance : 9,1 millions d'euros en juillet 2023 ;
- Quatrième échéance : 5,8 millions d'euros en juillet 2024 ;
- Cinquième échéance : 10,6 millions d'euros en juillet 2025.

3.13 Instruments financiers

Les besoins de trésorerie du Groupe sont couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation, complétés par des autorisations de découverts, des mobilisations de contrats de vente et des crédits de productions spécialisés.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés							
Autres actifs financiers non courants	2 388	2 388			2 388		
Autres actifs financiers courants							
Instruments financiers dérivés actifs							
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 764	20 764	20 764				
Actifs financiers	23 152	23 152	20 764	-	2 388	-	-
Dettes financières à plus d'1 an	41 706	41 706				41 706	
Dettes financières à moins d'1 an	12 926	12 926	-			12 926	
Instruments financiers dérivés passifs							
Passifs financiers	54 632	54 632	-	-	-	54 632	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2025		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés							
Autres actifs financiers non courants	2 334	2 334			2 334		
Autres actifs financiers courants							
Instruments financiers dérivés actifs							
Trésorerie et équivalent de trésorerie	39 855	39 855	39 855				
Actifs financiers	42 190	42 190	39 855	-	2 334	-	-
Dettes financières à plus d'1 an	54 540	54 540				54 540	
Dettes financières à moins d'1 an	12 930	12 930	-			12 930	
Instruments financiers dérivés passifs							
Passifs financiers	67 469	67 469	-	-	-	67 469	-

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

La version révisée de IFRS 7 – « Instruments financiers : Informations à fournir - Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » concerne les actifs et passifs évalués à la juste valeur et requiert de classer les évaluations à la juste valeur en 3 niveaux :

- le niveau 1 comprend les évaluations basées sur des prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques ;
- le niveau 2 comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans

- le niveau 1 ;
- le niveau 3 comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché.

Les instruments financiers utilisés par EuropaCorp sont tous de niveau 1.

Dans le cadre normal de l'activité, le Groupe est exposé à des risques de taux et de change susceptibles d'avoir un impact sur sa situation nette.

- Risque de taux d'intérêt :

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt porte essentiellement sur la quote-part utilisée par tirage des lignes de crédit renouvelables.

La ligne de crédit principale portait intérêts aux taux LIBOR ou EURIBOR augmentés d'une marge de 3,25%.

L'échéancier des actifs et des passifs financiers au 31 mars 2026 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.03.2026	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-			
Actifs financiers à taux variable	20 764	20 764		
Actifs financiers non exposés	2 388	-	1 778	610
Actifs financiers	23 152	20 764	1 778	610
Passifs financiers à taux fixe	-			
Passifs financiers à taux variable	-			
Passifs financiers non exposés	54 632	12 926	41 706	
Passifs financiers	54 632	12 926	41 706	-

Le suivi du risque de taux d'intérêt et de la sensibilité peut se résumer de la façon suivante au 31 mars 2026 (hypothèse retenue : augmentation de 0,5 point des taux d'intérêt) :

(en milliers d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers		20 764	2 388	23 152
Passifs financiers	-	-	54 632	54 632
Position nette avant gestion	-	20 764	(52 243)	(31 480)
"Couverture"		-		-
Position nette après gestion	-	20 764	(52 243)	(31 480)
Sensibilité	-	104		104

- Risque de change :

Le Groupe est exposé au risque de conversion des états financiers pour les filiales dont les comptes sont libellés en devises étrangères et au risque transactionnel de fluctuations des taux de change au titre des revenus générés en dehors de la zone euro. Ce risque porte également sur les coûts de production libellés en devises et se rapportant à la partie tournée en dehors de la zone euro de certains films. Lorsqu'une part importante des recettes générées sur les marchés internationaux est libellée en devises, des coûts de production significatifs peuvent être libellés dans les mêmes devises. Ainsi, le Groupe peut bénéficier d'une couverture naturelle, en fonction de l'importance respective de ces flux en sens inverse.

Le Groupe peut également avoir recours à divers instruments financiers pour assurer la couverture des risques de change pesant sur les flux de trésorerie, notamment en ce qui concerne les fluctuations du dollar US par rapport à l'euro. Ainsi lorsque la société s'engage à régler d'importantes dépenses en devises, elle peut signer ponctuellement

des contrats de change à terme ou d'options de change avec des institutions financières.

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe ayant choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des opérations d'achats et de ventes à terme en devises effectuées par EuropaCorp sont comptabilisées en résultat financier. La juste valeur de ces instruments, enregistrée à l'actif ou au passif du bilan consolidé en « Autres créances » ou « Autres dettes », est déterminée en fonction de leur valeur de marché valorisée au regard des taux de change de clôture.

Au 31 mars 2026, la société ne dispose pas d'instruments de couverture évalués à la juste valeur.

- Risque de liquidité :

Le risque de liquidité auquel est soumise la société EuropaCorp est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements bancaires. Bien que la société EuropaCorp s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution à l'international et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la société EuropaCorp ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonérera de tout risque de liquidité.

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, la société EuropaCorp disposait d'une ligne de crédit principale réutilisable lui permettant notamment de mobiliser des créances liées à des contrats pour un montant maximum total équivalent à 190 millions de dollars.

Cette ligne de crédit principale devait être remboursée au terme d'une période de 5 ans, soit le 21 octobre 2019 au plus tard. Dans le cadre du plan de sauvegarde, approuvé le 24 juillet 2020 par le Tribunal de Commerce de Bobigny, le remboursement de cette ligne de crédit (tirages à hauteur de 85,6 millions d'euros) était prévu sur sept ans de la manière suivante :

Année	1	2	3	4	5	6	7
% de remboursement	34.0%	11.8%	10.6%	6.7%	12.4%	12.4%	12.1%

Comme annoncé le 16 mars 2021, à la suite de l'épidémie de covid-19 et de son impact sur les mises en production du Groupe, une requête a été présentée devant le Tribunal de Commerce de Bobigny afin de prolonger la durée du plan de sauvegarde d'EuropaCorp S.A. d'une durée de deux ans supplémentaires. La requête a été validée, la durée totale du plan de sauvegarde a ainsi été portée de sept à neuf ans à compter du 24 juillet 2020, impliquant un nouvel échéancier de paiement :

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
% de remboursement	5,8%	11,8%	10,6%	6,7%	12,4%	12,4%	12,1%	14,6%	13,6%

La cinquième échéance a été honorée au cours de l'exercice avec le remboursement de 10,6 millions d'euros de principal.

- Risque de crédit :

Les créances les plus significatives concernent les activités Ventes Internationales et Ventes TV France.

Concernant les ventes TV France, le risque de crédit est considéré comme faible compte tenu de la taille des

diffuseurs, de l'historique et de la qualité des relations entretenues avec eux.

Concernant les ventes internationales, la politique du Groupe EuropaCorp consiste à choisir dans chaque pays où ses films sont distribués des partenaires de référence avec lesquels il a travaillé à plusieurs reprises dans le passé, tout en cherchant à diversifier ses partenaires potentiels, notamment par le biais de contacts réguliers avec les différents acteurs étrangers à l'occasion des marchés de films comme Cannes (Marché du Film), Los Angeles (American Film Market), ou Berlin (European Film Market) notamment.

Compte tenu du fait que le risque de crédit est considéré comme faible, le Groupe EuropaCorp n'a pas jugé opportun, à ce jour, d'avoir recours à une assurance-crédit.

Le tableau ci-dessous présente le montant total de risque de crédit, ventilé par grandes catégories d'actif au 31 mars 2026 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026
Clients et comptes rattachés	11 403
Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres créances soumises à risque de crédit	-
Total	11 403

- Risque sur actions :

La société EuropaCorp place généralement sa trésorerie disponible en produits monétaires en euros ou en produits sécurisés (certificats de dépôts, billets de trésorerie, comptes à terme...). Elle estime donc ne pas être exposée à un risque sur actions au 31 mars 2026.

Par ailleurs, au 31 mars 2026, la société EuropaCorp détient 112 187 de ses propres actions, valorisées à 42,2 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	-
Hors bilan	Néant	-
Position nette globale	Néant	-

3.14 Dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Détail des autres dettes courantes par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Fournisseurs et comptes rattachés	16 920	24 782
Dettes sur acquisition de titres	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fiscales et sociales	2 728	2 724
Dettes diverses	1 529	1 923
Total autres dettes	4 257	4 647
Total dettes d'exploitation	21 176	29 429

La baisse des dettes fournisseurs s'explique notamment par le paiement à LBP du solde du minimum garanti au titre des ventes internationales pour le film *Dracula*.

Les dettes diverses au 31 mars 2026 sont principalement constituées de charges à payer composées de reversements dus aux ayants droit, de coûts engagés sur des productions/coproductions en cours.

Les dettes fiscales et sociales se composent essentiellement de TVA collectée et de charges à payer sur impôts et cotisations diverses.

L'ensemble des dettes courantes a une échéance à moins d'un an.

L'échéance des dettes fournisseurs se décompose comme suit au 31 mars 2026 :

Dettes fournisseurs <i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	Echues	Non échues (< 1 an)	Non échues (> 1 an)
Total Groupe EuropaCorp	16 920	386	16 534	-

3.15 Autres actifs et autres passifs (courants et non-courants) et Dettes sur acquisitions de titres

3.15.1 *Autres actifs et autres passifs (courants et non courants)*

Les autres actifs courants concernent des charges constatées d'avance, d'un montant de 1,3 millions d'euros au 31 mars 2026 au titre de charges engagées sur des ventes non encore reconnues (dont 0,5 million lié aux charges d'ayant droit).

Les autres passifs courants sont constitués de produits constatés d'avance et de passifs sur contrat, au titre de recettes facturées dont le fait générateur de la prise en compte du chiffre d'affaires correspondant n'est pas avéré à la clôture de l'exercice. Les produits constatés d'avance et passifs sur contrat sont classés en passifs non courants lorsque l'échéance de la prise en compte du chiffre d'affaires est supérieure à un an. La part à moins d'un an des produits constatés d'avance et passifs sur contrat s'élève à 0,5 millions d'euros au 31 mars 2026.

Les autres passifs (courants et non courants) se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Subventions	-	-
Autres PCA	388	2 209
Total Produits constatés d'avance	388	2 209
Etalement des droits TV	5	-
Ventes internationales non livrées	2 370	2 424
Total Passif sur contrat	2 375	2 424
Total Autres	2 237	3 065
Total Autres passifs courants et non courants	5 000	7 698

3.15.2 *Autres passifs non courants*

Echéancier des autres passifs non courants et dettes sur acquisitions de titres non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Passif sur contrat	2 263	2 263	
Autres	2 237	2 237	0
Total autres passifs non courants	4 500	4 500	0

3.15.3 *Variation des actifs et des passifs sur contrat*

Le détail des variations d'actif et de passif sur contrat est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ACTIF SUR CONTRAT	PASSIF SUR CONTRAT
Position en début d'exercice	10 136	2 424
Produits reconnus sur l'exercice inclus dans les passifs sur contrat en début d'exercice	-	(2 424)
Trésorerie résultat de produits non reconnus sur l'exercice	-	2 375
Dépréciation d'actifs sur contrat	-	-
Reclassement d'actifs sur contrat en créances client	-	-
Reclassement entre actif sur contrat et passif sur contrat	-	-
Avancement ou modification des contrats	-	-
Variations de périmètre	-	-
Autres	(5 257)	-
Position en fin d'exercice	4 879	2 375

3.16 Contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Droit d'utilisation des biens pris en location	970	3 362
Dettes locatives - part à plus d'un an	(646)	(3 030)
Dettes locatives - part à moins d'un an	(331)	(623)
Total dettes locatives	(977)	(3 653)

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} avril 2019. Elle prévoit une comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs : un droit d'utilisation est reconnu à l'actif et une dette locative au passif. Au compte de résultat, le preneur constate un amortissement et une charge d'intérêt. La norme supprime la distinction entre location simple et crédit-bail.

Le droit d'utilisation et la dette locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Leur valeur initiale est égale à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, et le cas échéant des avantages reçus du bailleur. Un taux unique d'actualisation de 8% a été retenu pour toutes les entités, correspondant à celui en vigueur sur les principales lignes de crédit en cours.

Les droits d'utilisation des biens pris en location sont amortis linéairement sur la durée du contrat.

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme relatives aux contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois ou dont la valeur est inférieure à 5 milliers de dollars.

Ainsi seuls les baux immobiliers font l'objet du retraitement prévu par la norme.

NOTE 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4.1 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31.03.2026	31.03.2025
Production	23 842	28 038
Distribution	27	435
Vidéo	1 080	1 158
Divers	1 161	1 937
Chiffre d'affaires	26 111	31 568
Dont soutien financier généré (CNC)	-	273
Dont chiffre d'affaires généré à l'export	12 042	23 988

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'élève à 26,1 millions d'euros, en recul de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution reflète, d'une part, la forte progression des ventes TV/SVOD (+130 %, soit +7 millions d'euros), portée par l'ouverture de nouvelles fenêtres d'exploitation, notamment pour la franchise *Taxi*, et, d'autre part, le repli des ventes internationales (-10 millions d'euros) par rapport à un exercice 2024/2025 qui avait bénéficié de la livraison du film *Dracula*. Le succès rencontré par ce film en salles, avec 650 000 entrées en France et 13 millions de dollars de recettes aux États-Unis, devrait toutefois soutenir les revenus liés à son exploitation sur le marché américain au cours du prochain exercice, tout en contribuant au renforcement de la valeur du catalogue.

Chiffre d'affaires « Production » :

Les ventes Télévision & SVOD en France et aux États-Unis totalisent sur l'exercice 2025/2026 un chiffre d'affaires de 12,1 millions d'euros, soit 46% du chiffre d'affaires, contre 5,2 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Principalement soutenues par le marché français, ces recettes proviennent de l'ouverture de fenêtres de diffusion pour plusieurs titres du catalogue, notamment les franchises *Taxi* et *Le Transporteur*, ainsi que *Lucy* et *Bis*.

L'activité Ventes Internationales a généré 11,7 millions d'euros au cours de l'exercice, soit environ 45% du chiffre d'affaires annuel, contre 22,0 millions d'euros l'année précédente. Ces revenus proviennent principalement des dernières livraisons aux distributeurs internationaux du film *Dracula*, dans des proportions moindres que l'année précédente. Les revenus liés à l'exploitation américaine du film - dont la sortie est intervenue en février 2026 - seront majoritairement comptabilisés sur l'exercice suivant. L'activité bénéficie par ailleurs de redevances significatives issues du catalogue, notamment sur les titres *Lucy*, *Colombiana*, *Le Transporteur 2* et *3*, et *Taken 3*.

Le chiffre d'affaires de l'activité Séries s'élève à 0,1 million d'euros sur l'exercice 2025/2026, contre 0,8 million d'euros pour l'exercice 2024/2025. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances sur la série *Taken*, sortie il y a plus de neuf ans.

Les recettes liées aux droits dérivés (partenariats, licences, musique...) s'élèvent à 1,2 million d'euros contre 2,2 millions au cours de l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires « Distribution » :

Le chiffre d'affaires Distribution Salles n'enregistre pas de revenus, le film *Dracula*, coproduit avec Luc Besson Productions, ayant été distribué par SND en France, contre 0,2 million d'euros en 2024/2025 avec la sortie dans les salles françaises de *Weekend à Taipei*.

Sorti en France le 30 juillet 2025, *Dracula* a réalisé plus de 650 000 entrées, se classant parmi les principaux succès français de l'été. Le film est également sorti aux États-Unis en février 2026, distribué par Vertical Entertainment, où il a généré plus de 13 M\$ de recettes au box-office. Ces performances viennent renforcer le potentiel de valorisation

future du film au sein du catalogue du Groupe.

Chiffre d'affaires « Vidéo » :

L'activité Vidéo & VOD en France et aux Etats-Unis s'établit à 1,1 million d'euros, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent à 1,2 million. Elle comprend essentiellement les ventes VOD réalisées en France sur divers titres (notamment *Lucy* et les films des franchises *Arthur* et *Taxi*).

4.2 Marge opérationnelle

La marge opérationnelle s'établit à 8,8 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros l'an dernier soit un taux de marge de 34% (contre 14% l'exercice précédent). Cette progression résulte principalement de la baisse du coût des ventes (-9,9 millions d'euros), liée à la diminution des amortissements des films frais qui incluaient notamment *Dracula* et *Weekend à Taipei* sur l'exercice précédent. Les amortissements passent en effet de 21,4 millions en 2024/2025 à 10,3 millions en 2025/2026.

4.3 Frais de structure

Les frais généraux restent maîtrisés à 8,5 millions d'euros, en hausse limitée de 1 % par rapport à l'exercice précédent, reflétant l'efficacité des mesures de réduction des coûts mises en œuvre par le Groupe.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Eléments exceptionnels de restructuration	(764)	
Autres	139	586
Autres produits et charges opérationnels	(625)	586

Les autres produits et charges opérationnels ressortent à (0,6) million d'euros (contre 0,6 million d'euros un an plus tôt), intégrant une provision sociale partiellement compensée par un effet positif non-cash lié à l'application d'IFRS 16 dans le cadre du prochain déménagement du Groupe.

4.5 Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Résultat financier de l'endettement net	829	(1 954)
Autres produits et charges financiers	(2 438)	558
Résultat financier	(1 609)	(1 396)

Le résultat financier s'établit à (1,6) million d'euros, contre (1,4) million d'euros au titre de l'exercice 2024/2025. Il comprend principalement un impact de change défavorable de (1,8) million d'euros lié à la réévaluation des comptes bancaires libellés en dollars américains (USD), des produits d'intérêts sur dépôts de 0,8 million d'euros, ainsi qu'une charge financière de (0,4) million d'euros au titre de l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

4.6 Impôt

Ventilation de la charge d'impôt par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Impôt exigible	(99)	(131)
Impôt différé		(1)
Total Produit / (Charge d'impôt)	(99)	(132)

La charge d'impôt correspond à une charge payée par imputation de retenues à la source à l'étranger.

4.7 Coûts de personnel

Le tableau suivant intègre les coûts de personnel totaux de la société, avant activation d'une partie de ces dépenses au coût des films.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Effectif moyen permanent	27	28
Charges de personnel (personnel intermittent inclus)	(5 431)	(6 077)
Salaires	(4 120)	(4 128)
Participation des salariés	-	-
Charges sociales	(1 775)	(1 865)
Charges de stocks options et assimilés	-	-
Engagements indemnités départ en retraite	465	(85)
Avantages postérieurs à l'emploi		

La diminution des charges de personnel (-11 %) est principalement liée à la reprise de provisions pour engagements d'indemnités de départ à la retraite.

NOTE 5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

La présentation des composantes de la trésorerie est abordée à la note 2.12.

Les concours bancaires courants ne sont pas inclus dans les composantes de la trésorerie.

Le détail de ce poste figure en note 3.12.

- *Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle*

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité sont positifs au 31 mars 2026 à 12 044 milliers d'euros, contre 20 572 milliers d'euros au 31 mars 2025.

Cette baisse de 8 529 milliers d'euros s'explique notamment par des encaissements moins importants reçus sur les ventes internationales (films frais et redevances sur le catalogue).

- *Flux de trésorerie liés aux investissements*

Au 31 mars 2026, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à (17 266) milliers d'euros contre (20 739) milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Ils correspondent pour l'essentiel, au 31 mars 2026, aux investissements en immobilisations incorporelles sur les films *Father Joe* et *Dracula*.

- *Flux de trésorerie liés aux financements*

Au 31 mars 2026, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à (13 833) milliers d'euros contre (6 058) milliers d'euros au 31 mars 2025. Ce montant inclut notamment la cinquième échéance du Plan de Sauvegarde pour le remboursement de la dette Senior pour (10 648) milliers d'euros (contre (5 753) milliers en 2024/2025), ainsi que le remboursement des dettes de loyers pour (745) milliers d'euros à la suite de l'application de la norme IFRS 16.

5.2 Relations avec les entreprises liées

Le tableau ci-dessous résume les flux et soldes des opérations réalisées avec les entreprises liées.

(en milliers d'euros)	31.03.2026	31.03.2025
Bilan		
Créances		
Créances clients et autres créances d'exploitation	961	630
Comptes courants financiers débiteurs et autres créances financières courantes	-	-
Dettes	-	-
Autres dettes financières non courantes	-	-
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	-	7 573
Comptes courants financiers créditeurs	-	-
	-	-
Compte de résultat	-	-
Chiffre d'affaires	412	136
Charges d'exploitation	(33)	(26)
Charges financières	-	-
Produits financiers	-	-

5.3 Engagements et passifs éventuels

L'analyse des engagements hors bilan du Groupe se détaille comme suit au 31 mars 2026 (en milliers d'euros).

Engagements reçus en faveur d'EuropaCorp (en milliers d'euros)	31.03.2026	31.03.2025
Engagements reçus de clients		
<i>Au titre de l'activité cinématographique</i>	<i>5 750</i>	<i>1 578</i>
<i>Fonds de soutien audiovisuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Engagements financiers sur loyers	0	0
Total des engagements reçus	5 750	1 578

Engagements donnés en faveur de tiers (en milliers d'euros)	31.03.2026	31.03.2025
Engagements financiers sur loyers **	0	0
Engagements financiers sur investissements cinématographiques	35	0
Total des engagements donnés	35	0

**** Les engagements liés aux baux sont comptabilisés au bilan sous IFRS 16**

Total Engagements nets (reçus – donnés)	5 715	1 578
--	--------------	--------------

Les engagements reçus au titre de l'activité cinématographique concernent essentiellement des ventes TV signées mais non encore livrées et avec une ouverture de droits ultérieure à la date de clôture.

A la connaissance d'EuropaCorp, il n'existe pas à ce jour de litiges ou d'arbitrages pouvant avoir dans un avenir prévisible ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine d'EuropaCorp.

Liste des sûretés consenties au profit de J.P. Morgan Chase Bank N.A. dans le cadre de la ligne de crédit principale conclue le 21 octobre 2014

En garantie de cette ligne de crédit conclue avec J.P. Morgan le 21 octobre 2014, EuropaCorp et certaines de ses filiales (EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home Entertainment) ont consenti des garanties de premier rang sur l'intégralité de leurs actifs.

EuropaCorp a ainsi signé, le 21 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre de la ligne de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- *des garanties autonomes à première demande de premier rang ;*
- *des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des filiales suivantes :*
 - o *EuropaCorp Home Entertainment S.A.S.*
 - o *EuropaCorp Distribution S.A.S.*
 - o *EuropaCorp Films USA, Inc. (nantissement de droit américain)*
 - o *EuropaCorp Aéroville S.A.S*
 - o *EuropaCorp Television S.A.S.*
- *des nantissements de premier rang sur tous ses comptes bancaires existants ou futurs ;*
- *des nantissements de premier rang de créances sur les prêts ou avances intragroupes sous toutes leurs formes ;*
- *des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de son catalogue des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films*

cinématographiques de son catalogue ;

- *des gages de premier rang sur les éléments corporels des films cinématographiques conservés dans les laboratoires hors de France ;*
- *des nantissements de premier rang de toutes les marques dont elle est propriétaire ;*
- *des délégations d'assurance de premier rang couvrant toutes les polices d'assurance sauf polices erreur et omission et polices dommages de tiers ;*
- *des nantissements de premier rang sur son fonds de commerce ;*
- *des contrats de nantissement de premier rang (pledgeholder agreement) de droit américain avec le laboratoire Eclair ;*

Les filiales EuropaCorp Distribution, et EuropaCorp Home Entertainment ont également signé, le 22 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre des lignes de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- *des garanties autonomes à première demande de premier rang ;*
- *des nantissements de premier rang sur leurs fonds de commerce ;*
- *des nantissements de premier rang sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs ;*
- *le cas échéant, des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;*
- *le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de leur catalogue ;*
- *le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de leur catalogue ;*
- *le cas échéant, des délégations de recettes SACEM.*

S'agissant du film de long-métrage « *Valérian et la Cité des mille planètes* » financé par le pool bancaire en dehors de la ligne de crédit renouvelable, la filiale Valerian Holding SAS a consenti le 19 janvier 2018 :

- *le cas échéant, un nantissement de comptes d'instruments financiers de premier rang relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;*
- *le cas échéant, des nantissements sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs de premier rang ;*
- *le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels du film « Valérian et la Cité des mille planètes » ;*
- *le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par le film « Valérian et la Cité des mille planètes ».*

5.4 Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des rémunérations versées par le Groupe aux principaux dirigeants au cours des deux derniers exercices.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2026	31.03.2025
Avantages à court terme	1 761	1 590
Indemnités de fin de contrat de travail		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Paiement sur la base d'actions		

120 milliers d'euros ont également été provisionnés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 au titre de la rémunération des administrateurs.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

5.5.1 Cooptation d'un nouveau membre au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a procédé, le 6 mai 2026, à la cooptation de Mme Kathleen O'Connell Marsh en qualité d'administratrice, en remplacement à compter du 26 mai 2026 de Mme Deborah Carlson, démissionnaire, pour la

durée restant à courir du mandat de cette dernière. Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.5.2 Transfert du siège social

Le Groupe a conclu un bail portant sur de nouveaux locaux situés au 47 avenue George V à Paris. Le bail a pris effet le 1^{er} juillet 2026.

Ce transfert du siège social, précédemment situé au 69 boulevard Haussmann à Paris, s'inscrit dans la volonté du Groupe d'adapter ses surfaces de bureaux à la taille actuelle de ses activités et de poursuivre ses efforts d'optimisation des coûts.

5.6 Informations complémentaires

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes pour EuropaCorp et ses filiales pour les exercices clos les 31 mars 2025 (« N-1 ») et 31 mars 2026 (« N ») en milliers d'euros :

(En milliers d'euros)	ACA/Réseau Nexia				ACOFEX			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			99%	99%			100%	100%
- EuropaCorp	160	140	86%	81%	0	90	0%	96%
- Filiales intégrées globalement	25	31	13%	18%	4	4	100%	4%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes			1%	1%			0%	0%
- EuropaCorp	2	2	1%	1%	0	0	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0	0
TOTAL	187	173			4	94		

NOTE 6 – SECTEURS OPERATIONNELS & PRESENTATION SECTORIELLE

6.1 Description de la norme

6.1.1 Contexte général

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8, il est demandé au Groupe de fournir une information qui permette « aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités dans lesquelles elle est engagée et les environnements économiques dans lesquels elle opère ».

Le Groupe a par conséquent défini ses secteurs opérationnels répondant aux critères de la norme pour présenter, de manière distincte, une information financière sectorielle.

6.1.2 Définition des secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Dès lors, compte tenu de l'approche retenue par IFRS 8, l'identification des secteurs opérationnels a été réalisée à partir du reporting interne.

6.2 Identification des secteurs opérationnels du Groupe EuropaCorp

Le suivi de la performance au sein du Groupe s'organise autour de ses activités et métiers.

Le Groupe EuropaCorp évolue dans 3 domaines d'activité distincts qui constituent autant de « secteurs opérationnels » au regard des critères de la norme IFRS 8 et qui se détaillent comme suit :

- Production et Distribution de films cinématographiques : ce secteur correspond à l'intégralité des moyens d'exploitation d'un film cinématographique à savoir : distribution salles, diffusion vidéo, ventes télévisuelles, ventes internationales, partenariats et licences, production exécutive, recettes de coproductions...
- Production et Distribution de téléfilms / séries télévisuelles : ce secteur correspond à l'intégralité des moyens d'exploitation des téléfilms / séries télévisuelles et se décline au sein des filiales EuropaCorp Television, détenue à 95,2% par EuropaCorp. La durée des cycles de production, les moyens de financement ainsi que les éléments constitutifs de la marge diffèrent du secteur « production et distribution cinématographique », ce qui justifie l'existence d'un secteur opérationnel à part entière.
- Autres : ce secteur regroupe l'ensemble des activités annexes non directement liées à l'exploitation de films cinématographiques ou télévisuels à savoir : édition littéraire, recettes de publicité, recettes éditoriales de musique, diverses recettes...

6.3 Détail de l'information financière par secteur opérationnel

La méthodologie d'évaluation et de présentation des éléments chiffrés pour chaque secteur opérationnel est conforme aux principes et méthodes comptables décrits pour l'établissement des comptes consolidés.

6.3.1 Présentation de l'état de situation financière consolidé par secteur opérationnel

31.03.2026	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Autres	Soldes non affectés	Total
Ecart d'acquisition	0	0	0		0
Immobilisations incorporelles	36 858	1 459	0		38 317
Immobilisations corporelles	119	0	0		119
Autres actifs financiers	2 388	0	0		2 388
Titres mis en équivalence	0	0	0		0
Impôts différés actifs	0	0	0		0
Autres actifs non courants	970	0	0		970
Total Actifs Non Courants	40 335	1 459	0		41 794
Stocks	14	0	0		14
Clients et comptes rattachés	11 364	39	0		11 403
Autres créances	2 868	4	30		2 902
Autres actifs courants	1 274	2	0		1 276
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 546	6 165	52		20 764
Total Actifs Courants	30 067	6 210	82		36 359
TOTAL ACTIF	70 402	7 668	82		78 153
<i>Capitaux propres- part du groupe</i>				(4 181)	-4 181
<i>Intérêts minoritaires</i>				402	402
Provisions pour retraites et assimilés	125	0	0		125
Impôts différés passifs	0	0	0		0
Dettes locatives - part à plus d'un an	646	0	0		646
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	41 706	0	0		41 706
Dépôts et cautionnements reçus	94	0	0		94
Dettes sur acquisition de titres - part à plus d'un an	0	0	0		0
Autres passifs non courants	4 500	0	0		4 500
Total Passifs Non Courants	47 071	0	0		47 071
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	12 832	0	0		12 832
Dettes locatives - part à moins d'un an	331	0	0		331
Provisions pour risques et charges	21	0	0		21
Fournisseurs et comptes rattachés	13 535	2 275	1 110		16 920
Dettes sur acquisition de titres	0	0	0		0
Autres dettes	3 693	393	170		4 257
Autres passifs courants	500	0	0		500
Total Passifs Courants	30 912	2 669	1 280		34 860
TOTAL PASSIF	77 983	2 669	1 280	(3 779)	78 153

31.03.2025	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Autres	Soldes non affectés	Total
Ecart d'acquisition	0	0	0		0
Immobilisations incorporelles	37 475	1 663	0		39 138
Immobilisations corporelles	160	0	0		160
Autres actifs financiers	2 334	0	0		2 334
Titres mis en équivalence	0	0	0		0
Impôts différés actifs	0	0	0		0
Autres actifs non courants	3 362	0	0		3 362
Total Actifs Non Courants	43 332	1 663	0		44 995
Stocks	33	0	0		33
Clients et comptes rattachés	15 303	178	0		15 481
Autres créances	5 194	18	30		5 242
Autres actifs courants	1 463	2	0		1 465
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 577	17 209	69		39 855
Total Actifs Courants	44 571	17 406	99		62 076
TOTAL ACTIF	87 903	19 069	99		107 071
<i>Capitaux propres- part du groupe</i>				-2 332	-2 332
<i>Intérêts minoritaires</i>				445	445
Provisions pour retraites et assimilés	585	0	0		585
Impôts différés passifs	0	0	0		0
Dettes locatives - part à plus d'un an	3 030	0	0		3 030
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	54 539	0	0		54 540
Dépôts et cautionnements reçus	98	0	0		98
Dettes sur acquisition de titres - part à plus d'un an	0	0	0		0
Autres passifs non courants	5 419	0	0		5 419
Total Passifs Non Courants	63 670	0	0		63 671
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	12 832	0	0		12 832
Dettes locatives - part à moins d'un an	623	0	0		623
Provisions pour risques et charges	124	0	0		124
Fournisseurs et comptes rattachés	21 462	2 210	1 110		24 782
Dettes sur acquisition de titres	0	0	0		0
Autres dettes	3 778	718	150		4 647
Autres passifs courants	2 279	0	0		2 279
Total Passifs Courants	41 099	2 928	1 260		45 287
TOTAL PASSIF	104 769	2 929	1 261	-1 887	107 071

6.3.2 Présentation du Compte de résultat consolidé par secteur opérationnel

31.03.2026	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Autres	Total
Chiffre d'affaires	25 944	65	101	26 111
Coûts des ventes	(16 694)	(806)	198	(17 302)
Marge Opérationnelle	9 250	(741)	299	8 808
Frais Généraux	(8 631)	(19)	171	(8 479)
Autres Produits & charges op.	(625)	0	0	(625)
Résultat opérationnel	(6)	(760)	470	(296)
Résultat financier	(922)	(687)	0	(1 609)
Impôts sur les résultats	(151)	52	0	(99)
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0
Part des minoritaires	0	30	13	43
Résultat net - Part du Groupe	(1 080)	(1 364)	483	(1 961)

31.03.2025	Production et Distribution de films cinématographiques	Production et Distribution de films / séries télévisuels	Autres	Total
Chiffre d'affaires	30 491	841	237	31 568
Coûts des ventes	(26 116)	(1 461)	376	(27 202)
Marge Opérationnelle	4 375	(621)	613	4 366
Frais Généraux	(8 303)	(18)	(38)	(8 359)
Autres Produits & charges op.	586	0	0	586
Résultat opérationnel	(3 342)	(639)	575	(3 407)
Résultat financier	(2 116)	721	0	(1 396)
Impôts sur les résultats	28	(160)	0	(132)
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0
Part des minoritaires	0	(24)	17	(7)
Résultat net - Part du Groupe	(5 430)	(103)	592	(4 941)

Le tableau suivant donne le pourcentage de répartition par pays des ventes internationales des films et séries du Groupe EuropaCorp pour les quatre derniers exercices.

Pays	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Amérique du nord	57,2%	42,6%	32,8%	54,9%
Europe de l'Ouest	14,0%	22,0%	40,0%	18,1%
<i>Espagne et Italie</i>	3,8%	3,6%	6,4%	10,3%
<i>Allemagne</i>	1,4%	9,1%	13,1%	1,2%
<i>Suisse, Belgique</i>	1,3%	1,1%	4,6%	1,3%
<i>Royaume-Uni</i>	0,7%	0,4%	1,6%	2,6%
Europe centrale et orientale	10,4%	17,6%	17,4%	12,7%
Asie	4,5%	11,8%	5,6%	2,3%
Reste du monde	13,9%	6,1%	4,1%	12,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%